

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

Commune de **BLOTZHEIM**

=====

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du conseil
municipal**

=====

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 23
Conseillers absents : 4
Procurations : 1

Séance du 15 février 2012

Sous la présidence de M. Jean-Paul **MEYER**, Maire,

Présents : Mmes & MM. Lucien **GASSER**, Sandrine **SCHMITT**, Stefania **EHKIRCH**, Jean-Marc **HAAS** & Yves **MAURER**, adjoints.

Mmes & MM. Julien **ZIMMERMANN**, Morand **OBERDORF**, Huguette **HASSEL**, Maurice **CARNOD**, Gilberte **BISCH**, Audrey **GOEPFERT**, Edith **BIXEL**, Pierre **STOFFELBACH**, Jocelyne **LIEBY**, Christine **LINDER**, Marie-Christine **PIRON**, Christophe **SCHLICHT**, Alain **MULLER**, Yolande **WINTZERITH**, Pierre **HERZOG**, Fabien **HENGY** & André **SCHMITT**, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mmes Martine **LEFEBVRE**, Maryvonne **THUET**, Anne **MECKER** & M. Francis **CARNET**, conseillers municipaux.



PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 15 FEVRIER 2012
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOTZHEIM

1. Le conseil municipal prend acte de l'installation d'un nouveau conseiller, M. André **SCHMITT**, suivant immédiat sur la liste « Blotzheim, Ecoute et Respect » - Mme Catherine **HOCHENAUER** ayant refusé le poste en démissionnant de ce fait -, en lieu et place de Mme Marie-Claude **JORDAN**, démissionnaire en date du 16 janvier 2012.
2. Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Sandrine **SCHMITT** en qualité de secrétaire de séance.
3. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuvent les procès-verbaux des séances publiques des 24 novembre et 22 décembre 2011.

4. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, à main levée, décide comme suit de la nouvelle composition de la commission environnement, chemins ruraux & pistes cyclables suite à la démission de Mme JORDAN, à savoir MM. Jean-Marc HAAS, Christophe SCLICHT, Pierre STOFFELBACH, Morand OBERDORF, Francis CARNET, André SCHMITT et Mme Christine LINDER sachant que le Maire est membre de droit.

De même, le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide, au scrutin secret à majorité absolue par 24 voix pour dont 1 procuration, de nommer M. Yves MAURER en tant que délégué titulaire du Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau de la Région des Trois Frontières en lieu et place de Mme JORDAN.

5. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adopter l'ouverture par anticipation des crédits de dépenses d'investissement de l'exercice 2012 pour le budget principal conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

6. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les créations et la transformation de postes présentées et charge le Maire des modifications en ce sens du tableau des effectifs ainsi que de la signature des arrêtés individuels correspondants.

7. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la programmation par l'ALSH « animation jeunesse » d'un séjour d'initiation au ski de piste la semaine du 5 au 9 mars 2012 dans le Haut-Jura à Premonval.

8. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide l'admission en non-valeur d'un recouvrement infructueux d'un montant de 195,20 €.

9. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour la passation avec ERDF d'une nouvelle convention modifiée dans le cadre du réaménagement et de l'extension de l'école maternelle Jeanne d'Arc, autorise le Maire à signer ce document et approuve les modalités de financement des travaux de raccordement au réseau électrique existant.

10. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour la passation avec ERDF d'une nouvelle convention modifiée dans le cadre de la construction de la maison des associations, autorise le Maire à signer ce document et approuve le coût de raccordement de l'installation photovoltaïque au réseau électrique existant.

11. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à la signature d'une convention avec l'aéroport de Bâle-Mulhouse portant sur les installations de mesure du bruit.

12. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à la signature d'une convention avec la communauté de communes des trois frontières pour la distribution du magazine intercommunal d'information « Mieux ensemble » et charge le Maire de l'encaissement des titres de recettes correspondants.

13. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'acquérir les parcelles N° 199/51 d'une superficie de 7 m² et N° 197/52 d'une superficie de 2 m² en section 1 sises rue du Foyer au prix total de 675,- € et charge le Maire de la signature de l'acte de vente correspondant ainsi que du paiement de la somme précitée et des honoraires du notaire et du géomètre.

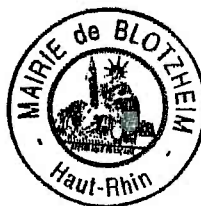
14. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de reporter le point relatif à l'instauration d'un dépassement du coefficient d'occupation des sols pour performance énergétique à une séance ultérieure.

15. Le conseil municipal prend note des prescriptions additionnelles relatives à la station d'épuration de Village-Neuf fixées par arrêté préfectoral.

16. Le conseil municipal prend acte des actes de gestion opérés par le Maire dans le cadre des délégations lui ayant été conférées par la délibération N° 5 du 28 mai 2009.

17. Divers.

Les documents prévus par la loi N° 92-125 du 06.02.92 sont affichés en mairie de Blotzheim.



Le Maire,
Jean-Paul MEYER